

Commune de KOEKELBERG
Service de l'Urbanisme
Place Henri Vanhuffel, 6
B – 1081 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 8137/PU-66.12 (corr. M. St. Barbieux)
N/Réf : AVL/KD/KKB-2.99/s.530
Annexe : /

Messieurs,

Objet : KOEKELBERG. Avenue du Panthéon, 58. Rénovation d'une maison de maître.

Suite à votre courrier du 21 novembre 2012 sous référence, réceptionné le 28 novembre, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 12 décembre 2012.

La maison, qui date d'avant 1932, se situe en face du parc Elisabeth, classé comme site. Elle jouxte également la maison Art nouveau, sise 59 avenue du Panthéon, qui est classée en totalité.

La demande vise la rénovation de la maison et l'amélioration de sa performance énergétique. Le projet prévoit notamment l'isolation des façades, le remplacement des châssis avant par des oscillo-battants, la pose de panneaux solaires photovoltaïques (versant arrière), la pose d'un bardage en mélèze ajouré sur l'annexe arrière et le percement d'une baie dans sa façade latérale, la surélévation des mitoyens, l'aménagement d'une terrasse arrière, ainsi que des aménagements intérieurs.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auront un impact et ne contribueront pas à la mise en valeur de la maison mitoyenne classée.

En l'occurrence, il s'agit plus particulièrement des interventions projetées en façade arrière qui seront visibles depuis la maison classée (isolation par l'extérieur, panneaux solaires, traitement de l'annexe latérale, etc.). La CRMS demande à la Commune d'être particulièrement attentive aux traitements et à la mise en œuvre de ces nouveaux éléments.

Elle attire également l'attention sur la présence éventuelle d'éléments de décor qui présenteraient encore un intérêt patrimonial dans la maison à rénover.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse, et par mail M. H. Lelièvre, Mmes M. Muret, L. Leirens et N. de Saeger.
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.